

Tâches et objectifs principaux de la 1^{ère} Réunion des Signataires du MdE Rapaces
Préparé par l'Unité de coordination intérimaire du MdE Rapaces

Tâches et objectifs spécifiés dans le texte du MdE Rapaces :

1. Élire un Président et un Vice-Président pour la MoS1 (Paragraphe 13)
2. Adopter le Règlement intérieur (Paragraphe 13)
3. Approuver la participation d'observateurs (Paragraphe 13)
4. Présenter un rapport de synthèse établi sur la base de toutes les informations à sa disposition concernant les oiseaux de proie (Paragraphe 15)
5. Adopter un format et un calendrier pour les rapports d'activité périodiques (Paragraphe 15)
6. Adopter une procédure pour amender les Annexes du MdE (Paragraphe 15)
7. Prendre les dispositions voulues pour convoquer les prochaines Réunions des Signataires (Paragraphe 15)
8. Établir une Unité de coordination (Paragraphe 16)
9. Passer en revue les arrangements opérationnels, administratifs et institutionnels (Paragraphe 24)

Tâches et objectifs supplémentaires

10. Établir un Groupe consultatif technique (GCT), y compris convenir d'un mandat, élire les membres et définir les activités spécifiques à entreprendre durant la période intersessions (CMS/Raptors/MoS1/Doc.13.2).
11. Adopter une procédure pour accepter les partenaires coopérants (CMS/Raptors/MoS1/Doc.13.4).
12. Adopter des mécanismes propres à garantir un financement futur supplémentaire (CMS/Raptors/MoS1/Doc.14.1).
13. Envisager d'établir un Programme de petites subventions au titre du MdE Rapaces pour les projets de recherche et de conservation concernant les rapaces (CMS/Raptors/MoS1/Doc.14.1).
14. Assurer un engagement renouvelé, des dates limites révisées et des mécanismes de soutien afin d'aider les Signataires à élaborer leurs stratégies (CMS/Raptors/MoS1/Doc.12 et CMS/Raptors/MoS1/Inf.12).
15. Approuver la Résolution 10.11 de la CMS sur les lignes électriques et les oiseaux migrateurs (CMS/Raptors/MoS1/Doc.11 and CMS/Raptors/MoS1/Inf.11.2/Annex I).
16. Renforcer l'appui donné par les Signataires à la tâche entreprise par le Groupe de travail de la CMS afin de réduire le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs (CMS/Raptors/MoS1/Doc.11).
17. Assurer un appui supplémentaire, notamment parmi les États de l'aire de répartition de l'espèce pour le Groupe de travail sur le faucon sacre (CMS/Raptors/MoS1/Doc.11).
18. Assurer un appui supplémentaire, notamment parmi les États de l'aire de répartition de l'espèce pour l'élaboration d'un Plan d'action international pour le faucon concolore.